**Objet : Décisions prises par le Comité permanent dans la période intersessions, de mars à mai 2021, et mise à jour des discussions concernant la 59e Réunion du Comité permanent et les dates de la COP14**

Suite aux messages envoyés le 1er mars et le 20 mai 2021, informant les Parties contractantes des décisions intersessions du Comité permanent, le Secrétariat a le plaisir d’annoncer aux Parties contractantes que les décisions suivantes ont été prises par le Comité permanent dans la période intersessions, de mars à mai 2021:

16 mars 2021 :

**Décision intersessions 09 Post-SC58 : Le Comité permanent approuve l’affectation supplémentaire d’un montant maximum de 17 000 CHF provenant d’un report à partir du poste « Services juridiques » du budget administratif 2020 aux fins de la réalisation d’une étude sur le plan financier et en termes de procédures des différentes options décrites dans l’« Analyse indépendante du statut juridique du Secrétariat de la Convention sur les zones humides », et ce en complément de la somme de 15 000 CHF déjà attribuée, sur demande du Groupe de travail du Comité permanent sur le statut d’observateur, tout en précisant que des points de vue divergents ont été exprimés au sein du Sous-groupe s’agissant du calendrier et du montant du financement demandé.**

29 mars 2021 :

**Décision intersessions 10 Post-SC58 : Le Comité permanent approuve le processus de préparation et d’examen des projets de résolutions présenté dans le document SC58 Doc.20.4 Rev.5, mis à jour avec les commentaires reflétant les interventions du groupe consultatif sur l’examen des Résolutions et Décisions du Comité permanent, ainsi que les interventions de membres du Comité permanent.[[1]](#footnote-1)**

20 mai 2021 :

**Décision intersessions 11 Post-SC58 : Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat d’informer immédiatement les Parties contractantes que la 59e Réunion du Comité permanent n’aura pas lieu en présentiel, en juin 2021, qu’un processus relatif aux points de l’ordre du jour de la 59e Réunion du Comité permanent est en train d’être préparé, et qu’une nouvelle date possible pour la soumission des projets de résolutions sera communiquée dans le cadre du processus révisé pour la COP14.**

27 mai 2021

**Décision intersessions 12 Post-SC58: Le Comité permanent prend note des consultations en cours du Sous-groupe sur la COP14 concernant les nouvelles dates de la COP14 au 4e trimestre de 2022. Le Comité permanent attend, dès que possible, les nouvelles dates de la COP14.**

**Décision intersessions 13 Post-SC58: Le Comité permanent donne instruction au Secrétariat de collaborer avec le Comité exécutif pour proposer : un processus en vue de déterminer les points de l’ordre du jour de la 59e Réunion du** **Comité permanent qui sont sensibles au temps et nécessitent une décision, par exemple le budget et le plan de travail ; les questions qui peuvent être reportées ; les réunions régionales pré-COP virtuelles ; une éventuelle réunion présentielle du Comité permanent en** **2022 ; et un nouveau calendrier possible pour la soumission des projets de résolutions. Cette proposition sera communiquée au Comité permanent pour examen et décision**.

**Décision intersessions 14 Post-SC58: Le Comité permanent demande au Secrétariat de collaborer avec le Comité exécutif pour analyser les aspects juridiques et les conséquences que les changements proposés pourraient avoir sur d’autres questions de gouvernance et pour suggérer des moyens de les traiter.**

Les décisions ci‑dessus, ainsi que la liste des décisions intersessions du Comité permanent après sa réunion virtuelle (58e Réunion du Comité permanent), peuvent être consultées sur le site web de la Convention:

<https://www.ramsar.org/fr/document/liste-des-decisions-intersessions-du-comite-permanent-prises-apres-sa-58e-reunion-virtuelle>

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc204-rev5-processus-de-preparation-soumission-et-examen-des-projets-de-resolutions> [↑](#footnote-ref-1)